



NOTE DE TRAVAIL

**RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA FAISABILITÉ
D'UN OBJECTIF AMBITIEUX À LONG TERME
CONCERNANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂
DE L'AVIATION INTERNATIONALE**

Montréal, 19 – 22 juillet 2022

Point de l'ordre du jour : tous

ORGANISATION DE LA RÉUNION ET CALENDRIER PROVISOIRE

(Note présentée par le Secrétariat de l'OACI)

RÉSUMÉ

La présente note de travail donne un aperçu des dispositions administratives relatives à la Réunion de haut niveau sur la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme concernant la réduction des émissions de CO₂ de l'aviation internationale (HLM-LTAG). Elle contient l'ordre du jour, le calendrier provisoire et d'autres informations pertinentes ayant trait à l'organisation de la réunion.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 7.

1. INTRODUCTION

1.1 La Réunion de haut niveau sur la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme concernant la réduction des émissions de CO₂ de l'aviation internationale (HLM-LTAG) se tiendra du 19 au 22 juillet 2022 au siège de l'OACI à Montréal. La participation à cette réunion hybride se fera à la fois en présentiel et en virtuel.

1.2 La Réunion de haut niveau est organisée par suite de la résolution A40-18, paragraphe 9, de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), invitant le Conseil à étudier la faisabilité d'un objectif ambitieux à long terme pour l'avancement des travaux à présenter à la 41^e session de l'Assemblée. Les participants seront invités à examiner des scénarios de réduction des émissions de CO₂ et différentes possibilités pour un objectif ambitieux à long terme. Ils réfléchiront également aux moyens de mise en œuvre et au suivi des progrès avant de conclure par des recommandations.

1.3 La Réunion de haut niveau sera précédée de l'État des lieux 2022 de l'OACI. Cet événement sera organisé le 18 juillet 2022 en mode virtuel dans le but de partager les dernières informations pertinentes, notamment les innovations vertes dans le domaine de la technologie, des opérations et des carburants, et de faciliter la préparation en amont de la Réunion de haut niveau.

2. **ORDRE DU JOUR**

2.1 L'ordre du jour de la réunion figure à l'appendice A.

3. **LANGUES DE TRAVAIL**

3.1 Les langues de travail de la réunion sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

4. **HORAIRE ET CALENDRIER**

4.1 L'horaire de travail proposé est le suivant (heure de Montréal) :

Mardi : 9 heures – 12 h 30,
pause café incluse

Mercredi à vendredi : 9 heures – 12 h 30,
14 h 30 – 18 heures,
pauses café incluses.

4.2 Les participants travailleront en séance plénière. Le calendrier proposé à l'appendice B est susceptible d'être modifié en fonction des progrès réalisés dans l'examen des différents points de l'ordre du jour. Les participants seront informés des modifications apportées au calendrier au fur et à mesure de l'évolution des discussions.

4.3 La présentation formelle des notes de travail auxquelles la Réunion est invitée à donner suite peut devoir être courte et concise afin de consacrer davantage de temps aux débats de fond sur chaque sujet abordé. Les notes d'information, qui n'appellent pas de mesures particulières de la part de la Réunion, ne seront pas présentées formellement. Elles feront néanmoins partie des actes officiels de la réunion.

4.4 Le mardi 19 juillet 2022, à la suite de l'ouverture de la Réunion de haut niveau, de l'élection de la présidence et de la vice-présidence, et de la mise en contexte d'un LTAG, des représentants de haut niveau d'États membres prendront la parole, selon des créneaux réservés au préalable, pour prononcer des déclarations. Ces déclarations devraient porter essentiellement sur des points de l'ordre du jour et ne pas durer plus de trois minutes. Elles seront prononcées le premier jour de la réunion et des services d'interprétation seront assurés. Si le temps le permet, des déclarations d'observateurs seront entendues. Les États membres et les observateurs devraient notifier le Secrétariat de leur intention de prononcer une déclaration et envoyer par courriel une version écrite de cette déclaration d'ici le 6 juillet 2022, à officeenv@icao.int. Les déclarations écrites ne seront pas traduites et seront publiées sur le site web dans la langue originale dans laquelle elles auront été soumises.

5. DOCUMENTATION

5.1 Les lignes directrices pour la préparation des notes de travail sont disponibles sur le site web de la Réunion de haut niveau, à l'adresse <http://www.icao.int/Meetings/HLM-LTAG/Pages/default.aspx>.

5.2 Les documents de la réunion seront mis à jour régulièrement sur le site web de la Réunion de haut niveau. Les États et les organisations internationales doivent soumettre leurs notes de travail avant le 27 juin 2022 afin qu'elles puissent être mises à disposition dans toutes les langues de la réunion. Les notes de travail reçues après la date limite paraîtront uniquement dans la langue d'origine.

5.3 Les notes de travail présentées par des observateurs et toutes les notes d'information seront publiées uniquement dans la langue d'origine, à moins que leurs auteurs ne fournissent des traductions.

5.4 Cette réunion se déroulera autant que possible sans papier. Aucun document partagé électroniquement avant la réunion ne sera distribué en version papier.

6. ACCÈS AU CENTRE DE CONFÉRENCES DE L'OACI ET ATTRIBUTION DES PLACES

6.1 La capacité d'accueil du centre de conférences de l'OACI et des salles peut être limitée en fonction des mesures de distanciation sociale liées à la COVID-19 appliquées au moment de la réunion. L'accès au bâtiment peut être réservé aux représentants accrédités et l'accès aux salles de conférence est limité à tout moment à trois représentants par État membre et à deux délégués par OIG/ONG.

6.2 L'attribution des places pendant la réunion se fera sur la base des préinscriptions et évoluera au fur et à mesure des inscriptions sur place. Les participants occuperont les sièges désignés par la plaque d'identification de leur État ou organisation.

6.3 Il est important que les représentants restent à la place qui leur a été attribuée. Les documents et effets personnels ne doivent pas être laissés dans les salles de conférence à la fin des séances. Merci de contacter le Secrétariat de l'OACI pour tout renseignement complémentaire ou en cas de besoin pendant la réunion.

7. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU

7.1 La Réunion de haut niveau est invitée à :

- a) prendre note des informations fournies aux paragraphes 1 à 6 ci-dessus,
- b) approuver l'horaire de travail proposé au paragraphe 4,
- c) approuver le calendrier figurant à l'appendice B, étant entendu qu'il sera réexaminé et modifié, le cas échéant, en fonction de l'avancement des travaux.

APPENDICE A

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU

Siège de l'OACI à Montréal
19 – 22 juillet 2022

- Point 1 : Scénarios de réduction des émissions de CO₂ et modalités relatives à un objectif ambitieux mondial à long terme concernant l'aviation internationale
- Point 2 : Moyens de mise en œuvre d'un objectif ambitieux mondial à long terme concernant l'aviation internationale
- Point 3 : Moyens de suivre les progrès et prochaines étapes
- Point 4 : Conclusions et recommandations de la réunion

APPENDICE B

CALENDRIER PROVISoire DE LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU

Siège de l'OACI à Montréal
19 – 22 juillet 2022

Mardi 19 juillet 2022

9 h – 9 h 30	Ouverture et élection de la présidence et de la vice-présidence de la Réunion de haut niveau
9 h 30 – 10 h	Mise en contexte du LTAG
10 h – 10 h 30	Déclarations des États membres
10 h 30 – 11 h	Pause café
11 h – 12 h 30	Déclarations des États membres (suite)

Mercredi 20 juillet 2022

9 h – 10 h 30	Point 1 : scénarios de réduction des émissions de CO ₂ et modalités relatives à un objectif ambitieux mondial à long terme concernant l'aviation internationale
10 h 30 – 11 h	Pause café
11 h – 12 h 30	Point 1 : scénarios de réduction des émissions de CO ₂ et modalités relatives à un objectif ambitieux mondial à long terme concernant l'aviation internationale (suite)
12 h 30 – 14 h 30	Déjeuner
14 h 30 – 16 h	Point 1 : scénarios de réduction des émissions de CO ₂ et modalités relatives à un objectif ambitieux mondial à long terme concernant l'aviation internationale (suite)
16 h – 16 h 30	Pause café
16 h 30 – 18 h	Point 2 : moyens de mise en œuvre d'un objectif ambitieux mondial à long terme concernant l'aviation internationale

Jeudi 21 juillet 2022

9 h – 10 h 30	Point 2 : moyens de mise en œuvre d'un objectif ambitieux mondial à long terme concernant l'aviation internationale (suite)
10 h 30 – 11 h	Pause café
11 h – 12 h 30	Point 2 : moyens de mise en œuvre d'un objectif ambitieux mondial à long terme concernant l'aviation internationale (suite)
12 h 30 – 14 h 30	Déjeuner
14 h 30 – 16 h	Point 3 : moyens de suivre les progrès et prochaines étapes
16 h – 16 h 30	Pause café
16 h 30 – 18 h	Point 4 : conclusions et recommandations de la réunion

Vendredi 22 juillet 2022

9 h – 10 h 30	Point 4 : conclusions et recommandations de la réunion (suite)
10 h 30 – 11 h	Pause café
11 h – 12 h 30	Point 4 : conclusions et recommandations de la réunion (suite)
12 h 30 – 14 h 30	Déjeuner
14 h 30 – 16 h	Point 4 : conclusions et recommandations de la réunion (suite)
16 h – 16 h 30	Pause café
16 h 30 – 18 h	Point 4 : conclusions et recommandations de la réunion (suite)